



# Obligation de publication des postes à pourvoir !

05 février 2025

IGO Solutions

La présente communication a pour but de rappeler une règle évidente de la CCNTA-PS<sup>i</sup> à la direction d'IGO Solution.

En effet, n'en déplaise à la direction elle se doit de respecter les règles collectives. Nous procédons ainsi pour ce rappel, car les représentants de l'entreprise n'ont pas cru utile de répondre aux représentants du personnel de l'entreprise sur la question posée concernant la publication des postes à pourvoir.

Convention collective nationale du personnel au sol des entreprises de transport aérien du 22 mai 1959. Etendue par arrêté du 10 janvier 1964 JONC 21 janvier 1964 et rectificatif JONC 4 février 1964.

■ Texte de base : Convention collective nationale du personnel au sol des entreprises de transport aérien du 22 mai 1959. Etendue par arrêté du 10 janvier 1964 JONC 21 janvier 1964 et rectificatif JONC 4 février 1964. (Articles 1er à article non numéroté)

## Postes à pourvoir (Article 9)

### > Article 9

En vigueur étendu

Le personnel est informé par voie d'affichage de toute vacance ou de toute création de poste, ceci dans le but de favoriser les promotions et reclassements internes.

Sous réserve d'avoir satisfait aux dispositions prévues à l'article 18 de la présente convention en matière de priorité de réengagement du personnel licencié, si aucune des candidatures internes ne remplit les conditions requises pour le poste vacant ou à créer, l'entreprise peut recourir à l'embauche en informant parallèlement la CPNE pour tout poste disponible à durée indéterminée.

Maintenant que le mal est fait, il apparaît important que les mêmes représentants de la direction viennent au contact des salariés qui pouvaient être intéressés par le poste « Responsable Maintenance Hangars ».

Vos représentants du personnel UNSa Aérien

[unsa.aerien.igo@gmail.com](mailto:unsa.aerien.igo@gmail.com)

Rejoindre l'UNSa Aérien SNMSAC



[unsa-aerien.fr](http://unsa-aerien.fr)

<sup>i</sup> CCNTA-PS : Convention collective Nationale Personnel Sol – Transport Aérien

